CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2013

3/2 - MARCHES DE TRAVAUX - PROCEDURE ADAPTEE - TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE PIERRE MENDES FRANCE EN MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES

Dans le cadre du volet « équipements publics » du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » est prévue la création d'une Maison des Associations et des Services.

L'implantation de cet équipement de proximité est envisagée dans les anciens locaux de l'école « Pierre Mendès France ».

Les projets d'établissement sont en cours de définition par le CESAM d'une part et les services municipaux et leurs partenaires d'autre part. Les services rendus au sein de la Maison des Associations et des Services auront vocation à :

- valoriser le bénévolat et l'implication citoyenne,
- soutenir le développement de la vie associative,
- développer les réseaux et les échanges inter-associations,
- proposer des services (administratifs, logistiques...) mutualisés aux associations et aux particuliers,
- concentrer et favoriser l'accès à un ensemble de services et permanences dédiés aux particuliers.

Dans le même temps, les responsables de l'antenne locale de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) actuellement située à Marcq en Barœul ont fait état de problématiques quant à la qualité de l'accueil réservé aux usagers du fait du caractère excentré de l'implantation actuelle et de la configuration des locaux.

Aussi, il est envisagé, dans une logique de regroupement des services aux particuliers, d'accueillir au sein de ce futur équipement de proximité ce service du Département qui assurera, sur ses fonds propres, l'aménagement de son espace.

Les services techniques, qui ont mené l'étude de réaménagement des locaux de l'ancienne école « Pierre Mendès France », ont déposé une autorisation de travaux le 15 avril dernier ; les services instructeurs disposent de 5 mois pour formuler leurs observations.

Le planning proposé prévoit un démarrage des travaux au quatrième trimestre de l'année 2013. Aussi, afin de respecter ces délais, il convient dès à présent de lancer une procédure adaptée pour la réalisation des travaux qui concernent :

- la création de bureaux d'accueil,
- l'aménagement d'une salle de réunion,
- l'aménagement d'un espace d'accueil et d'une kitchenette,
- la création d'un bureau pour le gestionnaire de l'équipement,
- l'aménagement de locaux associatifs,
- la mise aux normes d'accessibilité du futur équipement.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée par les services techniques municipaux.

Le montant des travaux est évalué à 400 000 € HT, incluant dans les lots 1 et 10, des surfaces dédiées aux locaux de l'UTPAS. Afin de tenir compte des éventuelles sujétions susceptibles d'augmenter les coûts, le budget de l'opération est majoré de 50 000 € HT.

Ce marché comprend plusieurs lots :

Lot n° 1 : Démolition / Désamiantage,

Lot n° 2: Menuiserie,

Lot n° 3: Cloisons / Faux plafonds,

Lot n° 4 : Electricité,

Lot n° 5 : Plomberie / Sanitaire / Chauffage,

Lot n° 6 : Carrelage Faïence,

Lot n° 7: Sols souples,

Lot n° 8 : Peinture, Lot n° 9 : Mobilier,

Lot n° 10 : VRD.

Les aménagements des locaux dédiés à la future Maison des Associations et Services, à l'exception de ceux dédiés à l'UTPAS, font l'objet de demandes de subvention. Le plan de financement présenté ci-après reprend l'ensemble des dépenses éligibles sur lesquelles reposent les diverses demandes de subvention :

| Dépenses | Montant H.T. | Recettes | Montant H.T. |
|------------------|--------------|--|--------------|
| | | Ville de Mons en Barœul Dotation de Développement | 97 556 € |
| Travaux | 346 426 € | Urbain | 179 338 € |
| Frais Techniques | 12 250 € | Etat (réserve parlementaire) | 15 000 € |
| | | ANRU | 66 782 € |
| | | | |
| TOTAL | 358 676 € | TOTAL | 358 676 € |

Le montant des moyens financiers sollicités demeure prévisionnel et la Ville de Mons en Barœul s'engage à prendre en charge toute dépense supplémentaire, non couverte par les montants de subventions affichés.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer la procédure et signer les marchés avec les soumissionnaires retenus, conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- inscrire, en tant que de besoin, les crédits de dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice 2013 à l'article fonctionnel 90025, compte nature 2313, opération 02517,
- solliciter la participation de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Urbain,
- solliciter la participation de l'ANRU, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine,
- solliciter le concours exceptionnel de l'Etat au travers de la réserve parlementaire de Madame la Députée de la 2^{ème} circonscription du Nord, dans le cadre du programme « concours spécifiques et administration »,
- inscrire, en tant que de besoin, les crédits de recettes sur les budgets 2013 et 2014, articles fonctionnels 90025 comptes nature 1321, 1328 et article fonctionnel 932 compte nature 748372.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.